Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du 12 Décembre 2025 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du Maire du 5 décembre 2025 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1 –Désignation du secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2025.

3 – Construction de la halle en bois : choix des entreprises.

4 – Virement de crédits 2/2025 halle en bois

5 – Compte rendu des réunions du mois.

6 – Questions diverses.

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
GOUGET Alain	Maire	X		
PARY Dominique	1er Adjoint	X		
VINGHES Janine	2e Adjoint	X		
FINET Pierre	Conseiller	X		
FLAUJAC Patrice	Conseiller			X
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	X		
MAQUIN Myriam	Conseiller			X
MASBOU Alain	Conseiller			X
PEGOURIE René	Conseiller	X		
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	X		

1 –Désignation du secrétaire de séance.

Alain GOUGET, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Dominique Pary se propose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme comme secrétaire de séance Monsieur Dominique PARY.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2025.

Le procès-verbal du conseil du mois d'avril a été adressé à chaque membre du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2025.

3 – Projet de construction de la halle en bois :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises ayant présentées leurs offres de prix pour la construction de la halle en bois.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas faire la dalle et prévoit de réaliser l'électricité estimée à 2 060€ ht. Un devis sera demandé par Mr le Maire à Mr GENTOU.

Après en avoir délibéré et compte-tenu des pertinences techniques et financières ainsi que des délais de réalisation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux aux entreprises suivantes :

Lot terrassement-maçonnerie : SARL MATT'S à Reyrevignes ..... 16 327.80€ ht
Lot charpente-couverture : SARL ISSALY à St Martin-Labouval.... 68 706.00€

4 – Virement de crédits 2/2025 construction de la halle en bois :

Monsieur le maire présente les virements de crédits nécessaires à ce stade pour les travaux de construction de la Halle en bois :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-127 : HALLE EN BOIS		42 549.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**42 549.00 €**
R 1322-127 : HALLE EN BOIS		20 000.00 €
R 1323-127 : HALLE EN BOIS		22 549.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		**42 549.00 €**

Après délibérations, le conseil municipal adopte la résolution à l'unanimité

4 – Comptes-rendus des réunions du mois.

Dominique Pary : Parc Naturel Régional

Francis Lafferrerie : SYDED

5 – Questions diverses.

Fixation de la date du sapin de Noël au dimanche 21 Décembre le sapin sera acheté par Francis.

Les vœux sont fixés au dimanche 18 janvier 2026.

Les modifications seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Lors de la séance du 26 février 2026, Le conseil municipal propose de procéder aux modifications suivantes :

Au point 2 : Dans la phrase « Le procès-verbal du conseil du mois d'avril a été adressé à chaque membre du conseil, remplacer le mot « avril » par « novembre ».

Au point 5 : Dans la phrase « Fixation de la date du sapin de Noël au dimanche 21 Décembre le sapin sera acheté par Francis, remplacer le mot « acheté » par « récupéré » et rajouter le nom LAFFERRERIE après Francis.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec prise en compte des modifications susmentionnées

A Saint-Chels, le 26 février 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Dominique PARY

MAIRIE DE SAINT-CHELS
46 LOT

LE MAIRE
Alain GOUGET